

ICPE (niveau 2) : gestion opérationnelle des installations classées – Atelier

Monter son dossier ICPE et assurer la conformité réglementaire de son site de la définition du projet aux visites d'inspection

PUBLIC

Responsables QSE – Responsables environnement – Juristes – Responsables de projet immobilier – Toute personne impliquée dans la gestion d'une ICPE

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances sur la réglementation ICPE ou avoir suivi la formation :

🔗 [ICPE \(niveau 1\) : pratique de la réglementation \(510076 \)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Deux journées complètes d'ateliers pour une vision très opérationnelle

Ateliers animés par un spécialiste de l'environnement industriel, accompagnant quotidiennement entreprises et collectivités

Formation à jour des dernières évolutions liées à la loi Industrie Verte

Les participants sont invités à venir avec leurs propres documents afin de les utiliser comme base pour les ateliers

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

Code
519027

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1725 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Monter son dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE), de la définition du projet à la rédaction des réponses au commissaire enquêteur
- Analyser les prescriptions de son arrêté préfectoral pour en faire un outil de gestion de la conformité de son site
- Evaluer la conformité réglementaire de son installation et le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral, du montage du dossier à l'exploitation du site

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

- Réveil pédagogique :
- Rappel des notions d'autorisation et d'évaluation environnementales
- Rappel de la procédure d'autorisation environnementale

ATELIER 1 – Monter et suivre un dossier ICPE : méthode, subtilités à connaître et erreurs à éviter

- Étape 1 – Définir et mettre en place son projet :
 - Identifier les textes et prescriptions applicables
 - Valider les rubriques visées et les seuils recommandés
 - Déterminer les procédures administratives adaptées aux contraintes techniques, maîtriser les délais
 - Définir sa méthode de pilotage
 - Construire un cadre relationnel favorable avec l'administration
 - Impliquer les partenaires publics ou privés
 - Identifier les phases du montage d'un DDAE
- Étape 2 – Compléter son dossier administratif :
 - Préparer son dossier
 - Rassembler les éléments à fournir
 - Rédiger les cahiers des charges pour les bureaux d'études
- Étape 3 – Réaliser l'étude d'impact :
 - Prendre en compte l'état initial (focus sur l'étude "4 saisons")
 - Récolter les informations nécessaires
 - Analyser les impacts (focus sur le volet eau)
- Étape 4 – Faire procéder à l'étude de danger :
 - Elaborer une analyse de risques

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Recueillir les informations nécessaires
• Identifier et décrire des scénarii d'accidents

- Étape 5 – Suivre et défendre son dossier :
- Suivre la procédure administrative
- Négocier son arrêté préfectoral
- Rôle des acteurs dans la procédure d'instruction
- Importance de l'enquête publique et du CODERST
- Préparer les réponses pour le commissaire enquêteur

ATELIER 2 – Assurer la conformité réglementaire de son site : analyser son arrêté préfectoral et en faire un outil opérationnel

- Étape 1 – Auditer la construction du site :
 - Vérifier et piloter les phases chantier pour assurer la conformité du site en phase réception
 - Suivre la maîtrise d'œuvre
- Étape 2 – Analyser et suivre les obligations de son arrêté :
 - Identifier et hiérarchiser les prescriptions et les relier aux pratiques de l'entreprise
 - Mettre en place une autosurveillance pertinente et efficace
- Étape 3 – Garantir la conformité de son site à l'arrêté :
 - Créer un outil d'évaluation et l'utiliser
 - Enjeu d'une veille réglementaire réussie
 - Bénéfice des droits acquis
- Étape 4 – Assurer la conformité réglementaire en phase d'exploitation :
 - Suivre et anticiper les modifications d'activité et/ou de réglementation
 - Anticiper les conséquences administratives, techniques et opérationnelles
 - Préparer et anticiper les visites d'inspection
 - Réaliser périodiquement des audits réglementaires

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

PARIS

- 21-22 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

A DISTANCE

- 21-22 Sep. 2026
- 15-16 Oct. 2026
- 14-15 Déc. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 15-16 Oct. 2026

BORDEAUX

- 15-16 Oct. 2026

CHAMBERY

- 15-16 Oct. 2026

GRENOBLE

- 15-16 Oct. 2026

LILLE

- 15-16 Oct. 2026

LYON

- 15-16 Oct. 2026

MARSEILLE

- 15-16 Oct. 2026

MONTPELLIER

- 15-16 Oct. 2026

NANTES

- 15-16 Oct. 2026

NICE

- 15-16 Oct. 2026

NIORT

- 15-16 Oct. 2026

PAU

- 15-16 Oct. 2026

RENNES

- 15-16 Oct. 2026

ROUEN

- 15-16 Oct. 2026

STRASBOURG

- 15-16 Oct. 2026

TOULOUSE

- 15-16 Oct. 2026

TOURS

- 15-16 Oct. 2026